



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 5 novembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation**30 octobre 2025****Environnement - Avenant 1 à
la convention GDS26 pour la
lutte contre le frelon
asiatique****N° de la délibération
2025-708**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC. Mmes Anne SCHMITT.

La campagne de destruction des nids de frelons asiatiques a connu un pic de déclarations lors des mois de septembre et octobre.

Côté Drôme, le nombre de déclarations de nids de frelons asiatiques a consommé la totalité de l'enveloppe budgétaire indiquée dans la convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme, section apicole (qui sera abrégé par GDS26) pour 2025. Cette enveloppe budgétaire s'élevait à 4 500 €. Cette convention a fait l'objet d'une délibération en Conseil d'Agglomération du 19 mars 2025.

Devant le nombre de demandes non traitées, ni prises en charge, il est proposé de signer un avenant à la convention indiquant une rallonge budgétaire de 2 000 € afin que les habitants puissent bénéficier du même service qu'en début de saison de destruction.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2025-152 du 19 mars 2025 approuvant les conventions avec le GDS26 et le GDSA07 pour la lutte contre le frelon asiatique ;

Considérant le projet d'avenant à la convention avec le GDS26 pour réévaluer à la hausse le budget dédié à l'aide aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Celle-ci représente un complément budgétaire d'un montant de 2 000 €, soit un montant global de 6 500 € pour l'année 2025 avec une entrée en vigueur rétroactive, au 8 octobre 2025.

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale avec le GDS 26 demeurent inchangées.

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** l'avenant n° 1 à la convention avec le GDS26 pour un montant complémentaire de 2 000 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le



ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_708-DE